

Objets connectés: les consommateurs peu informés selon Que Choisir



Les consommateurs français ne disposent globalement pas d'informations suffisantes tant sur le fonctionnement des objets connectés qu'ils achètent que sur l'usage fait de leurs données personnelles, a alerté mercredi l'UFC-Que Choisir à l'occasion de la publication d'un rapport sur le sujet....[Lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur sur cette page.



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Alerte : Mettez à jour votre Windows quelle que soit sa version.



Alerte :
Mettez à
jour
votre
Windows
quelle
que soit
sa
version.

Windows se met à jour en amont de potentielles cyberattaques, a annoncé Microsoft sur son blog officiel. Exceptionnellement, tous les OS sont concernés, de Windows 10 à XP en passant par Vista. Ces correctifs sont accessibles différemment selon votre situation et votre OS.

Comme à son habitude, **Microsoft** propose sa mise à jour mensuelle de ses **OS Windows** 10, 8.1 et 7. Seulement, cette fois-ci, même Windows XP et Vista auront droit eux aussi à une mise à jour exceptionnelle, dans le but de lutter contre les **cyberattaques** potentielles semblables à celles ayant eu lieu récemment, comme Adylkuzz et le ransomware Wannacry.

Microsoft met à jour tous ses OS Windows, de 10 à XP, pour contrer de nouvelles cyberattaques

La cyberattaque Wannacry avait particulièrement touché Windows 7 et Windows XP, poussant Microsoft à faire des mises à jour correctives rapidement. Il avait même proposé des patches de sécurité pour XP, exceptionnellement.

C'est sur son blog Windows que Microsoft donne des explications. Selon eux, des menaces ont été identifiées et il subsiste un risque d'attaque menée par « des organisations gouvernementales ». Ces attaques seraient semblables à Wannacry, qui exploitait une faille qui était utilisée par la NSA pour l'espionnage.

Pour contrer tout problème, Microsoft met donc à jour ses OS en amont. Sont concernés Windows 10, 8.1, 7 bien entendu, mais également XP et Vista qui ne bénéficient pas d'un support habituellement.

Pour effectuer ces mises à jour préventives, vous n'avez rien à faire si vos paramètres sont dans leur configuration initiale et que vous utilisez une version récente de Windows. En revanche, vous devez vous rendre sur la page de support de Microsoft si vous utilisez Vista ou XP, pour savoir si vous êtes concerné par les attaques et faire les mises à jour en cas de besoin.

Et en cas de problème malgré la mise à jour, n'hésitez pas à vous rendre sur le site du gouvernement dédié à la cybermalveillance...[lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « **Cybercriminalité** » et en **RGPD** (Protection des Données à Caractère Personnel).



- **Audits RGPD**
- **Accompagnement à la mise en conformité RGPD**
- **Formation de Délégués à la Protection des Données**
- **Analyse de risques (ISO 27005)**
- Expertises techniques et judiciaires ;
- **Recherche de preuves** téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- **Expertises de systèmes de vote électronique ;**



[Contactez-nous](#)

ou suivez nous sur



Réagissez à cet article

Source : *Cyberattaque : un risque imminent force Microsoft à lancer une mise à jour critique de Windows 10 à Windows XP*

La CNIL sanctionne un dentiste pour non respect de la Loi Informatique et Libertés



La formation restreinte de la CNIL a prononcé une sanction de 10 000 € à l'encontre d'un cabinet dentaire, pour non-respect du droit d'accès et non coopération avec la CNIL. [NDLR : La CNIL n'avait pas de dent particulière contre le dentiste mais...]

En novembre 2015, la CNIL a reçu une plainte d'un patient ne parvenant pas à accéder à son dossier médical détenu par son ancien dentiste. Les services de la CNIL ont plusieurs fois interrogé le cabinet dentaire au sujet de cette demande. En l'absence de réponse de sa part, la Présidente de la CNIL a mis en demeure le cabinet dentaire de faire droit à la demande d'accès du patient et de coopérer avec les services de la Commission. Faute de réponse à cette mise en demeure, la Présidente de la CNIL a désigné un rapporteur afin que soit engagée une procédure de sanction à l'encontre du responsable de traitement.

Après examen du dossier, la formation restreinte de la CNIL a considéré :

- qu'il y avait bien un manquement au droit d'accès du patient prévu par la loi ;
- que les obligations déontologiques auxquelles sont soumises les professions médicales, notamment celles liées au secret médical, ne pouvaient justifier au cas d'espèce une absence de communication du dossier médical au plaignant.
- que le cabinet dentaire avait fait preuve d'un défaut manifeste de prise en compte des questions Informatique et Libertés et avait méconnu son obligation de coopération avec la CNIL résultant de la loi.

Compte tenu de l'ensemble de ces circonstances propres au cas d'espèce dont elle était saisie, la formation restreinte a donc décidé de prononcer une sanction pécuniaire de 10 000 euros à l'encontre du cabinet dentaire. En rendant publique sa décision, elle a souhaité rappeler aux patients leurs droits et aux professionnels de santé leurs obligations. Chaque année, la CNIL reçoit un nombre significatif de plaintes concernant le droit d'accès à un dossier médical. Près de la moitié des demandes d'accès concernent des médecins libéraux.

Dans ce contexte, il est nécessaire de souligner que chaque professionnel de santé doit mettre en place une procédure permettant de répondre aux demandes faites par le patient d'accéder aux données figurant dans son dossier médical et administratif. La loi informatique et libertés précise également que les données de santé peuvent être communiquées directement à la personne ou, si elle le souhaite, à un médecin qu'elle aura préalablement désigné (article 43). Enfin, la communication du dossier médical doit être faite au plus tard dans les 8 jours suivant la demande et au plus tôt dans les 48 heures. Si les informations remontent à plus de cinq ans, le délai est porté à 2 mois.[lire la suite]

A Lire aussi :
Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016
DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016
Le RGPD, règlement européen de protection des données. Comment devenir DPO ?
Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 dessins
Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Notre métier : Vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel. Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)
Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisée en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contenu, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Auteurs de la D2012 n°1 et D2014 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



Réagissez à cet article

Source : *Une sanction pécuniaire prononcée notamment pour non coopération avec la CNIL | CNIL*

Cybercriminalité : Rien n'est plus facile que de couper Internet



Cybercriminalité
Rien n'est
plus facile que
de couper
Internet

Rien n'est plus facile que de couper Internet : il suffit de sectionner des câbles. Ils sont simplement enterrés, voire posés sur le fond des océans.

L'imaginaire populaire associe souvent Internet aux satellites, mais 99,8 % du trafic intercontinental passe par les 366 câbles sous-marins répartis sur la planète. « Grâce à la fibre optique, les capacités de ces câbles sont des millions de fois supérieures à ce que nous savons faire avec les satellites », explique Jean-Luc Vuillemin, directeur des réseaux internationaux d'Orange, dont la filiale Orange Marine a posé un sixième du million de kilomètres aujourd'hui déployé dans le monde...[lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité »
« **Cybercriminalité** » et en **RGPD** (Protection des Données à Caractère Personnel).



- Audits RGPD
- Accompagnement à la mise en conformité RGPD
- Formation de Délégués à la Protection des Données
- Analyse de risques (ISO 27005)
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;

Le Net Expert
INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en
Protection des Données Personnelles

[Contactez-nous](#)

ou suivez nous sur



Réagissez à cet article

Source : *Cyberattaque, pourquoi les câbles sous-marins sont le*

La carte d'identité biométrique ne protège pas les données personnelles



La carte
d'identité
biométrique
ne protège
pas les
données
personnelles

Invité sur les ondes de l'émission matinale Expresso ce mardi 13 juin 2017, Chawki Gaddes, président de l'instance nationale de la protection des données personnelles Tunisienne souligne que le projet de loi relatif à la carte d'identité biométrique présente certains risques sur la vie privée et la protection des données des citoyens. Ceci est valable au niveau des contenus comme à celui des mécanismes de leur création, utilisation et gestion, particulièrement avec les nouvelles technologies d'information et de communication.

Il a aussi attiré l'attention sur le fait que la reconnaissance automatique des personnes constitue une source d'inquiétude en l'absence du cadre légal judiciaire pour la protection des libertés et des droits des personnes. A ce stade il ajoute qu'il est nécessaire de prévoir la mise en place du cadre légal pour les utilisations possibles et autorisées de la carte d'identité biométrique.

Quant à l'adresse de la personne sur sa carte d'identité, Chawki Gaddes considère ceci absurde et inacceptable, vu que l'adresse n'est pas un constituant d'identité et que ça pourrait changer.

Sur la même question d'absence de cadre légal, le président de l'instance nationale de la protection des données personnelles a appelé à la nécessité de mettre en place une loi spéciale relative au système des renseignements. Ce dernier est très important, tout Etat dans le monde entier dispose d'un système de renseignement et procède aux opérations d'écoutes téléphoniques, c'est pour cela qu'il faut prévoir une loi convenable, qui permet à l'Etat de protéger la sécurité et la défense nationale...[lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- Audits RGPD
- Accompagnement à la mise en conformité RGPD
- Formation de Délégués à la Protection des Données
- Analyse de risques (ISO 27005)
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;



[Contactez-nous](#)

ou suivez nous sur



Réagissez à cet article

Source : Chawki Gaddes : La carte d'identité biométrique ne protège pas les données personnelles

Recherche de preuves dans les téléphones, smartphones, tablettes... retrouver une photo ou un SMS effacé

RECHERCHE DE PREUVES DANS LES TÉLÉPHONES – SMARTPHONES - TABLETTES RÉCUPÉRATION SMS & IMAGES SUPPRIMÉS  Denis JACOPINI – LE NET EXPERT Recherche de preuves_dans les téléphones, smartphones, tablettes...	Recherche de preuves dans les téléphones, smartphones, tablettes... retrouver une photo ou un SMS effacé
---	---

Doutes, soupçons ? Vous pensez que votre conjoint(e) ou enfant a quelque chose à vous cacher ? Vous pensez que le téléphone contient les preuves qu'il vous faut ? Pour mettre un terme à ces interrogations, Denis JACOPINI vous permet une récupération des preuves et un usage judiciaire si vous le désirez.

Denis JACOPINI, Expert judiciaire diplômé en cybercriminalité vous permettra de disposer des appels émis, reçus, sms, mms, photos, vidéos etc... même effacés de la quasi totalité des téléphones du marché.

Avec le meilleur matériel du marché utilisé par les plus importantes Polices, ils est enfin possible de faire parler les téléphones.



Rechercher de preuves dans un téléphone, un smartphone ou une tablette

Vous souhaitez rechercher des preuves dans un téléphone, un smartphone ou une tablette ?
Contactez-vous

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité »
« **Cybercriminalité** » et en **RGPD** (Protection des Données à Caractère Personnel).



- Audits RGPD
- Accompagnement à la mise en conformité RGPD
- Formation de Délégués à la Protection des Données
- Analyse de risques (ISO 27005)
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;

Le Net Expert
INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en
Protection des Données Personnelles

[Contactez-nous](#)

ou suivez nous sur



Réagissez à cet article

L'humain, maillon faible de la cybersécurité



L'humain,
maillon
faible de la
cybersécurité

« Le Facteur Humain 2017 » indique que les cybercriminels se reposent de plus en plus sur l'humain plutôt que sur les failles logicielles pour installer des programmes malveillants, dérober des informations confidentielles et transférer des fonds.

Pas vraiment une nouveauté, le **piratage informatique** s'est toujours d'abord reposé sur le facteur humain. Le **social engineering** en est une preuve. Dans son rapport, Proofpoint spécialiste en sécurité et conformité, a interrogé plus de 5000 entreprises en 2016. Bilan, les indicateurs sur les attaques par le biais des emails, mobiles et réseaux sociaux, donne une tendance des clients de cette société.

« Cette tendance d'exploitation du facteur humain, qui a vu le jour en 2015, s'accélère, et les cybercriminels multiplient désormais les attaques générées par les clics des utilisateurs plutôt que par des logiciels d'exploitation vulnérables, conduisant ainsi les victimes à exécuter elles-mêmes les attaques », a déclaré Kevin Epstein, Vice-Président du centre d'opération des menaces de Proofpoint. *« Il est essentiel que les entreprises mettent en place une protection avancée pour arrêter les cybercriminels avant qu'ils puissent atteindre leurs potentielles victimes. La détection anticipée des contenus malveillants dans la chaîne d'attaques permettra de les bloquer, de les canaliser et de les supprimer plus facilement. »*...[lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité »
« Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- Audits RGPD
- Accompagnement à la mise en conformité RGPD
- Formation de Délégués à la Protection des Données
- Analyse de risques (ISO 27005)
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves : téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;



[Contactez-nous](#)

ou suivez nous sur



Réagissez à cet article

Source : L'humain, maillon faible de la cybersécurité – Data Security BreachData Security Breach

Cybersécurité : quand les collectivités prennent la mesure du problème



Cybersécurité : quand les collectivités prennent la mesure du problème

A l'heure où la cybersécurité est un enjeu croissant pour les acteurs publics, les collectivités semblent se prendre enfin en main. La ville de Marseille a mis en place une initiative pour tester ses défenses. Dans le même temps, la région Hauts-de-France a, elle, été choisie pour être le théâtre d'une expérimentation de l'ANSSI.

Pour de nombreuses collectivités locales, la cybersécurité reste encore aujourd'hui un enjeu abstrait. A quelques exceptions près, ces dernières ne sont pas armées pour résister à des attaques très virulentes et aveugles. Et pourtant, les offensives font de plus en plus mal. En témoignent les dégâts causés en mai dernier par le rançongiciel WannaCry, qui a paralysé plus de 200 000 machines à travers près de 150 pays, dont des opérateurs d'importance vitale en France.

L'ampleur de l'offensive n'a fait que confirmer ce que tout le monde savait depuis longtemps : personne n'est à l'abri. Des solutions commencent toutefois à être mises en place par les collectivités elles-mêmes. Un changement de paradigme plus que nécessaire.

Marseille joue la carte prévention

La ville de Marseille a ainsi inauguré le 6 juin une initiative visant à permettre à la municipalité de tester l'efficacité de ses défenses à tous les niveaux. Concrètement, une vingtaine d'étudiants issus de l'école Polytech – l'initiative étant réalisée en partenariat avec l'Université Aix-Marseille – cherchera les éventuelles failles dont la municipalité n'aurait pas connaissance.

Les sites web, applications mais aussi les objets connectés seront passés au crible par ces « hackers éthiques ». Pour ce faire, ces derniers utiliseront SafeGouv, un service proposé par la start-up Net Guard...[lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- Audits RGPD
- Accompagnement à la mise en conformité RGPD
- Formation de Délégués à la Protection des Données
- Analyse de risques (ISO 27005)
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;



[Contactez-nous](#)

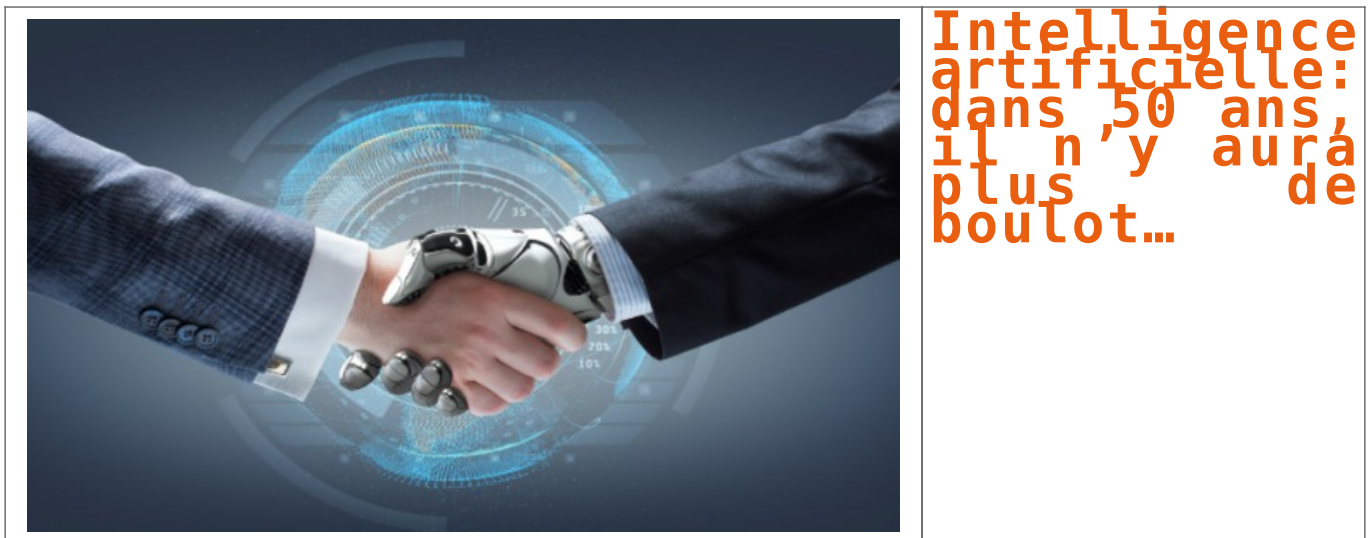
ou suivez nous sur



Réagissez à cet article

Source : *Cybersécurité : quand les collectivités prennent la mesure du problème*

Intelligence artificielle: dans 50 ans, il n'y aura plus de boulot...



Nos enfants n'auront ni besoin de chercher du travail, ni besoin de s'inscrire à Pole emploi, puisqu'il n'y aura plus de boulot dans 50 ans....[Lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement

Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)
Plus d'informations sur sur cette page.



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

L'intelligence artificielle au service des personnes à la

Villette



Le salon Futur en Seine a mis en avant cette année les nouvelles technologies liées aux intelligences artificielles. Des machines qui pensent et qui apprennent, pour aider à mieux vivre, en particulier dans le domaine du service à la personne....[Lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur sur cette page.



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article